



Violence de l'agresseur envers sa conjointe de fait

Document fondamental : Erratum

Préparé par : Les avocats de la Commission des pertes massives

Version présentée en preuve

Document fondamental - Violence de l'agresseur envers sa conjointe de fait

Erratum

REMARQUE : le présent document est fondé sur l'analyse de la documentation dont dispose la Commission des pertes massives **le 17 octobre 2022**. **La présentation de la preuve et l'enquête se poursuivent.** De plus, les documents fondamentaux devraient être lus et compris à la lumière des témoignages reçus par la Commission, et en conjonction avec ces derniers.

Le document fondamental *Violence de l'agresseur envers sa conjointe de fait* a été déposé en preuve le 13 juillet 2022 dans le cadre des procédures publiques de la Commission des pertes massives.

Erratum

L'erreur suivante dans le document fondamental *Violence de l'agresseur envers sa conjointe de fait* a été portée à l'attention des avocats de la Commission :

1. Page 9 – Kevin von Bargaen

À la page 9, Kevin von Bargaen est désigné par erreur comme « Keith von Bargaen ».